

généralement nombreuse, qu'on élève dans ces principes: «Ne travaillez pas, le gouvernement vous doit une pension pour la vie; soutirez le plus que vous pouvez du gouvernement et n'apportez aucune contribution.»

Honorables sénateurs, la lutte contre la misère ne consiste pas à faire l'aumône, mais à assurer des emplois, comme le gouvernement actuel l'a promis. Les Canadiens ne sont pas des paresseux; donnez-leur un emploi et un salaire raisonnable et ils s'estimeront heureux. Mais qu'on leur assure en même temps un niveau de vie raisonnable, un revenu suffisant pour faire instruire leurs enfants, pour assurer vivres et logement à leur famille. Permettons-leur, en outre, de jouir du confort maintenant accessible à l'humanité.

Je me reporterai à une déclaration qui a été faite avec toute sa sagesse coutumière par l'honorable sénateur Macdonald (Brantford), et qu'on trouvera à la page 42 du hansard du 4 octobre 1962, dans laquelle l'honorable sénateur, à titre de leader de l'opposition en cette Chambre, exprimait beaucoup de doutes sur le mandat et l'autorité du gouvernement d'alors, qui constituait un groupe minoritaire. J'aimerais citer seulement la dernière partie de sa déclaration en cette occasion:

Tant pour le programme d'ensemble que pour telle ou telle mesure, la population n'a pas donné au gouvernement de mandat précis. Comme le Sénat est la seconde Chambre du Parlement et qu'il se compose de membres conscients de leurs responsabilités, nous devons établir au départ qu'aucun projet de loi ministériel dont nous serons saisis au cours de la présente session ne rallie les suffrages populaires. Par conséquent, il nous faudra examiner chaque mesure législative d'une façon encore plus méticuleuse que nous n'avions l'habitude de le faire alors que le verdict populaire avait été concluant.

Nouveau venu en cette enceinte alors, j'écoutais très attentivement sa déclaration, et il m'avait semblé qu'elle était formulée avec tant de sincérité qu'elle m'avait presque convaincu qu'il avait raison.

Je me demande si l'honorable sénateur pense encore la même chose aujourd'hui. J'aimerais ajouter que, dans ce temps-là, même si le gouvernement constituait un groupe minoritaire, c'était un groupe où l'intégrité et l'intérêt public avaient une importance primordiale. Selon l'avis de l'honorable sénateur, je crois que notre Chambre a le devoir non seulement d'examiner de façon minutieuse toutes les mesures législatives, mais encore la valeur de certains législateurs.

Le discours du trône exposait certaines mesures recommandables, et j'aimerais en mentionner quelques-unes. Nous maintiendrons l'intérêt que nous témoignons aux pays sous-développés et l'aide que nous leur fournissons; nous collaborerons avec l'OTAN et avec les Nations Unies, et nos efforts pour le maintien de la paix seront maintenus au niveau élevé attendu des Canadiens. Nous prendrons spécialement en considération les efforts tentés pour renforcer l'unité du peuple canadien. Cependant, mes idées sont un peu différentes sur la méthode à employer pour aborder ces initiatives dont j'apprends certains résultats.

L'établissement projeté d'une commission canadienne de l'industrie laitière ne constituerait qu'un dédoublement de plusieurs commissions provinciales d'industrie laitière qui existent déjà, et elle n'aiderait guère l'industrie. Je ne vois pas comment une autre commission aidera les producteurs de lait.

Le projet visant à établir une commission des réclamations des Indiens est fort louable. Il y a longtemps que l'on aurait dû proposer de restreindre les dépenses électorales, et j'espère que ce ne sera pas une voie à sens unique et étroite que devront suivre les partis de l'opposition, mais que ce sera une mesure qui s'appliquera à tous les partis, y compris le parti au pouvoir. Les Canadiens devraient être libres de voter comme ils le désirent, et ils ne devraient pas être soumis à des marchandages. L'amendement à la loi sur l'immigration sera bien accueilli.

Le projet de loi visant à établir un âge de retraite pour les sénateurs est, à mon avis, un pas dans la bonne voie.

J'ai lu avec intérêt que le gouvernement a l'intention de:

... étudier un projet de loi d'ensemble visant à apporter des réformes à la réglementation publique des chemins de fer et à faciliter l'adaptation du réseau ferroviaire aux besoins actuels et à venir;

J'espère que cette mesure visera, non pas à aider les chemins de fer, mais plutôt à aider à l'établissement d'un service ferroviaire et de services-voyageurs, car ce sont les Canadiens qui, par leurs taxes, aident les chemins de fer dans leurs difficultés financières, sans jouir de ces services. Ils n'ont pas d'autres moyens de transport que les automobiles particulières dont il faut se servir sur des routes laissant souvent à désirer. Ma propre région, le long de la vallée de la Saint-Jean, a grandement besoin d'un service-voyageurs, et je tiens à féliciter la Chambre de commerce d'Edmundston qui se préoccupe d'une façon particulière de cette situation à l'heure actuelle. Je lui souhaite tout le succès possible.